

Paris, le 30 octobre 2020,

A l'attention de Monsieur le proviseur du lycée Gustave Eiffel de Gagny,

Par ce courrier, nous tenons à vous faire part du désarroi, de la profonde inquiétude et des nombreuses interrogations que partagent un grand nombre d'enseignant.e.s du lycée Eiffel depuis l'annonce et la publication du nouveau protocole sanitaire.

Ce protocole énonce des **mesures qui semblent parfaitement inapplicables dans notre établissement sans une réorganisation profonde des enseignements et du temps scolaire**. Dès la première page, nous pouvons lire: "*La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise.*" Comment limiter le brassage dans un lycée qui rassemble plus de 1250 élèves et plus d'une centaine de personnels ? Vous nous aviez indiqué au début de l'année scolaire qu'il était impossible de réduire les déplacements des élèves d'une salle à l'autre de l'établissement, dès lors une nouvelle organisation du temps scolaire est-elle prévue afin de permettre cette limitation du brassage?

Un autre point du protocole, qui développe le précédent, a attiré notre attention: "*En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour **limiter les croisements entre élèves de groupes différents** [...]. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée [...]. **Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, notamment en Première, Terminale, la limitation du brassage s'applique par niveau.** Cette limitation doit être pleinement opérationnelle au plus tard le 9 novembre 2020.*" Quelles seront les réponses apportées en ce qui concerne l'accueil des élèves le matin, lors des récréations, aux heures de demi-pension? Comment mettre en place une "limitation par niveau" comme préconisée par le protocole?

Nous sommes également très inquiet.e.s concernant le non-respect du port du masque pour une partie croissante des élèves, notamment dans la cour de récréation, la queue de la cantine, les couloirs et parfois même dans les salles de classe. Il est donc fondamental qu'une réponse forte soit apportée face à un tel dysfonctionnement, à l'heure où l'épidémie de Covid-19 connaît une forte croissance.

Concernant l'aération des salles, le protocole prévoit qu'elle soit "*la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. [...]. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.*" Or, les sécurités empêchant l'ouverture des fenêtres n'avaient pas systématiquement été retirées avant les vacances dans toutes les salles de l'établissement, il est donc urgent que cela soit fait.

De plus, le protocole dispose que "*les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières*", ce qui impliquerait trois récréations distinctes, une par niveau. Le projet de modification des horaires de récréation discuté avant les vacances, bien que facilitant l'aération des salles, ne suffit plus au regard de ces nouvelles prérogatives puisqu'il ne permet pas de limiter le brassage. Par ailleurs, l'absence de récréation en milieu de journée pose problème : avez-vous prévu une réduction du temps de cours ou l'ajout d'une récréation au moment du déjeuner,

seules mesures à même d'appliquer la règle des 15 minutes minimum et celle de la fréquence d'une aération toutes les deux heures?

En outre, **qu'en sera-t-il des masques à la rentrée?** *"Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration"*. En l'occurrence, ceux qui nous ont été fournis en septembre - outre le scandale des masques Dim relayé dans la presse - sont en nombre trop restreint car un usage conforme aux prescriptions sanitaires impose de changer de masque plusieurs fois par jour. Il est urgent que l'ensemble des personnels du lycée puisse bénéficier de masques chirurgicaux, en nombre suffisant.

Puisqu'il est clairement formulé que *"Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement."*, compte tenu du nombre d'élèves qui fréquentent notre lycée, du nombre de cas d'élèves atteint.e.s du Covid-19 avant les vacances et compte tenu, enfin, de ce que préconise le Ministère de l'Éducation Nationale à la fin du protocole: *" Si la situation sanitaire locale le justifie ou si un établissement au regard de sa taille et de son organisation n'est pas en mesure de respecter les règles posées par le présent protocole, un enseignement à distance pourra être partiellement mis en œuvre, avec l'accord et l'appui du rectorat."*, il nous paraît judicieux et urgent d'organiser **un réaménagement du temps scolaire et un accueil des élèves par demi-groupe.**

Depuis le début de l'épidémie, la Seine-Saint-Denis est en effet l'un des territoires dont la population est l'une des plus exposées aux conséquences sanitaires comme sociales de la pandémie. Il nous semble nécessaire d'être à même de protéger tant les élèves du lycée que leurs familles mais aussi d'adopter des mesures ambitieuses et à la hauteur des enjeux sanitaires.

Des collègues d'autres établissements ayant déjà été contacté.e.s par leur direction afin de faire notamment le point sur les désormais obligatoires attestations de déplacement, nous nous étonnons de n'avoir toujours pas reçu de votre part de justificatifs de déplacements professionnels, documents qui pourtant conditionnent nos trajets quotidiens à partir de lundi. Nous comptons sur leur réception imminente, afin de pouvoir nous déplacer en toute sérénité dès la reprise des cours. Nous souhaiterions, par ailleurs, savoir si des justificatifs ont aussi été prévus pour les élu.e.s convoqué.e.s aux conseils d'administration et de discipline qui se tiendront la semaine prochaine.

Enfin, **il nous semble primordial qu'à l'avenir les différentes instances du lycée, et en particulier les conseils de classe et d'administration, d'ordinaire fixés à 17h ou 18h soient avancés plus tôt dans la journée.** Des mesures sont nécessaires dans le contexte actuel, afin d'éviter à un grand nombre de collègues de déroger à la règle du confinement plus que nécessaire.

Nous nous interrogeons également sur ce qui est désormais prévu pour les personnels dits "à risque" du lycée et souhaiterions avoir de rapides explications sur ce point, notamment : quelles personnes sont actuellement considérées comme telles ? Des dispositions particulières vont-elles être prises et si oui, lesquelles ? Le jour de carence s'appliquera-t-il les concernant?

Pour terminer, nous nous interrogeons sur **l'organisation de la reprise et l'hommage à notre collègue, Samuel Paty, assassiné** le 16 octobre dernier. Selon les médias, les cours sont censés reprendre à 10h, nos élèves et leur familles ont-ils été prévenus de ce changement? À quoi seront concrètement dédiées ces deux heures banalisées? Par qui seront-elles encadrées?

Il nous semble primordial que l'organisation d'un tel hommage fasse non seulement l'objet d'une communication claire à l'égard de toutes les parties prenantes de la communauté éducative, mais également qu'elle n'empiète en aucune mesure sur la liberté pédagogique de chaque enseignant.e du lycée.

Il est essentiel que des conditions de travail sereines et respectueuses du protocole sanitaire en vigueur soient réunies pour l'ensemble des personnels du lycée dès le 2 novembre, à commencer par une communication claire à destination de l'ensemble des parties prenantes de l'établissement, sans quoi nous n'excluons pas de mettre en oeuvre tous les moyens à notre disposition pour protéger notre santé comme celles de nos élèves. Il est, à nos yeux, très important que toute la communauté éducative puisse organiser au mieux la protection des élèves, de leurs familles ainsi que des personnels.

Comptant sur l'attention que vous porterez à cette lettre et les réponses que vous y apporterez.

Les représentant.e.s de la liste d'union syndicale
et enseignant.e.s mobilisé.e.s et la section syndicale SNES-FSU Eiffel